



GCRA : Le saviez-vous?

Série limitée, numéro 3, 10 janvier 2025

Le bulletin d'information « GCRA : Le saviez-vous? » est une série limitée de bulletins d'information créés pour aider les petites et moyennes entreprises à se tenir au courant de tout ce qui concerne la GCRA.



Importateurs non-résidents (INR)

Êtes-vous un INR qui doit s'inscrire dans le portail client de la GCRA (PCG)? Si c'est le cas, vous devez fournir les informations suivantes :

- 1. Numéro d'entreprise (NE9) :** Vous devez obtenir un NE9 auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC) avant l'inscription.
- 2. Formulaire BSF900 :** Si vous n'avez pas d'établissement au Canada, vous pouvez demander le privilège de tenir des registres comptables à l'emplacement canadien d'un agent autorisé en soumettant un BSF900 par le biais du [portail client de la GCRA](#). Les soumissions par courriel ne seront plus traitées.

Le fait de ne pas obtenir de NE9 et de ne pas fournir de formulaire BSF900 entraînera une erreur dans le traitement de l'inscription.

Ressources

Des [guides de l'utilisateur et le Guide de la version 3 de la GCRA](#) sont disponibles pour vous aider à vous inscrire et à naviguer dans le portail client de la GCRA.

Conseils pour l'inscription dans le portail

Essayez ces conseils de dépannage si vous recevez les codes d'erreur suivants lors de la validation de vos informations d'entreprise :

Code d'erreur EC-1012 sur l'enregistrement de l'entreprise :

- Effacez le cache de votre navigateur et les témoins.
- Évitez de copier et de coller des données, d'utiliser les fonctions de remplissage automatique de votre navigateur ou d'utiliser la touche « Tab » pour naviguer dans les champs.

- Entrez uniquement le numéro RM à quatre chiffres dans le champ « numéro de référence du programme » (par exemple, entrez « 0001 » et omettez le « RM » précédent.
- Veillez à ce que les informations relatives au nom légal et à l'adresse soient identiques à celles de vos documents de l'ARC.

Code d'erreur EC-1029 sur les questions d'affinité :

- Saisir le numéro de transaction complet à 14 chiffres (y compris les cinq premiers zéros pour les entrées de type c).
- Le champ « Date de paiement » doit contenir la date à laquelle les droits et taxes ont été payés, et non la date à laquelle la facture a été émise.
- Changez de navigateur Web (de Microsoft Edge à Google Chrome, par exemple) et tentez à nouveau de répondre aux questions.

Webinaires

Ces webinaires de 30 minutes, de type podcast, vous donneront un aperçu étape par étape de la façon de s'inscrire dans le portail client de la GCRA, avec des conseils de dépannage en cours de route. Inscrivez-vous dès aujourd'hui!

Séances en anglais :

[Mardi 14 janvier 2025 \(13 h à 13 h 30 ET\)](#)

[Jeudi 16 janvier 2025 \(11 h à 11 h 30 ET\)](#)

Séance française :

[Mercredi 15 janvier 2025 \(13 h à 13 h 30 ET\)](#)



Centre de soutien à la clientèle de la GCRA (CSCG)

Appelez le **1-800-461-9999**, sélectionnez l'**option de menu 2**

Du lundi au vendredi (sauf jours fériés), 7 h à 19 h
HE

En raison du nombre élevé d'appels, vous pouvez communiquer avec nous par le biais du formulaire de contact d'aide au client : <https://www.cbsa-asfc.gc.ca/contact/csform-formulairesc-fra.html>.

Lorsque vous assurez le suivi de votre dossier, veuillez répondre à votre correspondance du CSCG la plus récente en indiquant le numéro de billet et en ne changeant pas la ligne objet du message.

Outil interactif

Utilisez [cet outil interactif](#) pour trouver des réponses aux questions les plus courantes concernant l'enregistrement de votre entreprise dans le Portail client de la GCRA.

S'abonner

Envoyez-nous un courriel pour vous abonner aux prochains numéros de ce bulletin et plus
[CBSA.CARM Engagement-Engagement de la GCRA.ASFC@cbsa-asfc.gc.ca](mailto:CBSA.CARM_Engagement-Engagement_de_la_GCRA.ASFC@cbsa-asfc.gc.ca)

Visitez notre site Web

